

Affaires de la Société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **95 (1944)**

Heft 1

PDF erstellt am: **25.09.2022**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Cotisation 1944

Les membres de la Société forestière suisse sont priés de payer la cotisation annuelle 1944, de 15 francs, en utilisant pour cela le formulaire postal (compte de chèques VIII 11645 Zurich) annexé à ce cahier. Pour ceux qui ne l'auraient pas fait à fin février, cette cotisation sera perçue par remboursement.

Zurich, Ottikerstrasse 61.

Le caissier : *H. Fleisch.*

COMMUNICATIONS

Le dixième anniversaire de la réserve forestière d'Aletsch (Valais)

Monsieur *Ed. Tenger*, à Berne, qui présida durant quelques années, avec beaucoup de dévouement, la Ligue suisse pour la protection de la Nature (L. S. P. N.), a publié récemment une notice ¹ sur cette intéressante réserve, à la constitution de laquelle il fut le principal initiateur. Intéressante tant au point de vue forestier qu'à celui de la protection du gibier, il nous a paru indiqué d'y glaner les quelques données qui suivent, que tout forestier lira avec plaisir.

La dite réserve a été créée en 1933, d'une étendue de 219 ha. (altitude : 1600—2320 m.). Des résultats encourageants y ont déjà été obtenus. — Depuis longtemps déjà, l'attention avait été attirée sur la forêt de haute montagne d'Aletsch, qui était sérieusement menacée de destruction. En 1907, pour la première fois, le professeur P. Seipel jeta, dans le « Journal de Genève », un cri d'alarme. Il fut heureusement entendu. En 1915, le professeur C. Schröter demandait que des mesures fussent prises pour sauver cette forêt et en faire un sanctuaire inviolable. Cela n'alla pas tout seul; on se heurta à de grandes difficultés. Mais heureusement la L. S. P. N. prit l'affaire en mains; elle se mit en relation avec les communes intéressées, à qui elle accorda l'aide nécessaire pour améliorer le système d'irrigation. Elle réussit à établir les bases d'une belle réserve naturelle et des districts francs qui furent créés ensuite et qui constituèrent un vaste asile pour le gibier.

C'est vers le milieu du siècle dernier surtout que la forêt d'arole d'Aletsch courut un grand danger, d'abord par suite de ventes inconsidérées de bois, puis par le parcours du bétail, à quoi il faut ajouter encore la cueillette des myrtilles. Les démarches que la Ligue entama en 1932 aboutirent rapidement, grâce à l'aide du service des forêts et à la compréhension des conseillers d'Etat valaisans, à un accord qui

¹ « Protection de la Nature », organe de la L. S. P. N.; cahier 4/5 octobre-décembre 1943. (Bâle.)